

CAMPUS DE LILLE

# RENOVATION D'UN AMPHITHEATRE



Vers l'industrie  
du futur



## CONTEXTE

Le campus de Lille a été construit en 1900. Les bâtiments de l'école sont aujourd'hui classés. Il est doté de 3 amphithéâtres pour un effectif supérieur à 600 élèves. Les enseignements des cours magistraux ont lieu au sein de ces amphithéâtres et correspondent à un fort taux d'utilisation des salles.

L'amphithéâtre 130 a fait l'objet d'une première rénovation il y a quelques années, celle-ci avait permis :

- La création d'un sas à l'entrée principale (rendu obligatoire par la réglementation incendie, l'accès donnant directement sur un palier d'escalier),
- La réfection des installations électriques, le remplacement de l'ensemble de l'éclairage et la mise en place d'un appareillage sono (ampli, enceintes, micro, etc.) complété depuis par l'installation d'un système de vidéo projection,
- La réfection du parquet sur le gradinage,
- La réfection des peintures murs et plafonds,
- La mise en place de stores à lamelles PVC.

Aujourd'hui cet amphithéâtre, pourtant très souvent utilisé, ne répond plus aux exigences actuelles (accessibilité, confort d'utilisation, exigences thermiques et acoustiques, aspect de la salle et de ses abords dans un bâtiment prestigieux).

Le projet présenté ici ne prend pas en compte :

- Les systèmes audio et vidéo,
- Les installations électriques de l'amphithéâtre,
- Le système de chauffage de l'amphithéâtre,
- L'éclairage de l'amphithéâtre,

Il n'est pas prévu de remplacer le gradinage existant ni le parquet existant.

## BUDGET

# 145k€

à financer



## LE PROJET ET SES AMBITIONS

Il comprend :

- **La mise en conformité handicapés** : les équipements, le mobilier, les dispositifs de commande et de service situés dans les établissements recevant du public ou dans les installations ouvertes au public doivent pouvoir être repérés, atteints et utilisés par les personnes handicapées. Les dispositions suivantes doivent donc être respectées : repérage par un contraste tactile ou visuel du mobilier, atteinte et usage de l'espace et des équipements utilisés permettant une circulation aisée notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- **La réfection des peintures de plafonds et murs.**
- **La réfection du parquet de l'amphithéâtre** qui nécessite un entretien régulier : le ponçage et une vitrification sont prévus.
- **Le remplacement du mobilier de l'amphithéâtre** qui ne correspond actuellement plus aux exigences de confort, de sécurité ou de modernité actuelles.
- **Le remplacement des châssis bois existants** par des châssis bois double vitrage : actuellement équipé de châssis en bois en simple vitrage qui ne répondent plus aux nouvelles exigences thermiques et acoustiques.
- **L'installation de nouveaux moyens d'occultation** : l'installation est vétuste et ne permet pas une occultation optimale du fait de la fragilité du système actuel (stores PVC). De nouveaux équipements favoriseraient également l'isolation thermique et amélioreraient la réverbération acoustique.
- **La remise en état des revêtements de la cage d'escalier** : l'accès principal n'est pas satisfaisant, les revêtements muraux sont vétustes et dégradés, l'éclairage insuffisant.
- **La remise en état des escaliers et palier d'étage** : l'état d'usure est trop prononcé pour un simple traitement de surface. Cela nécessite donc la dépose du parquet endommagé et la repose à l'identique avec ponçage et vitrification.
- **La remise en état de l'éclairage de la cage du mobilier** : certains appareils sont actuellement hors norme selon la réglementation ERP.



Vers l'industrie  
du futur